

# Maîtrisez votre plan de situation pour valider votre dossier d'urbanisme

---

## Les fondamentaux géographiques

- Indiquez clairement le nom de la commune sur le document.
- Apposez une flèche indiquant le Nord pour situer le projet dans son environnement.
- Respectez une échelle de lecture comprise entre 1/5 000 et 1/25 000.

## Identification et délimitation du terrain

- Délimitez précisément le terrain concerné par les travaux sur le plan.
- Utilisez un extrait du plan cadastral officiel ([cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)) pour garantir la fiabilité des limites parcellaires.

## Accessibilité et conformité technique

- Faites apparaître les voies de desserte et les noms des rues ou routes permettant l'accès au terrain.
- Insérez impérativement une échelle graphique pour permettre une lecture correcte des distances par l'instructeur.
- Assurez-vous que le plan est récent et reflète l'état actuel de la parcelle et de son environnement immédiat (vérification possible via [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr)).